



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 2 novembre 2020 à 20h45 par voie de vidéoconférence.

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal du 5 octobre 2020
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de document
  - 5.1 États comparatifs 2019 / 2020
  - 5.2 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Demandes citoyennes
  - 7.1 Augmentation de la sécurité à l'intersection Rang Double et rue Bernard
  - 7.2 Aménagement d'un parc à chiens
  - 7.3 Ajout de signalisation rue Amédée-Côté
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
  - 8.1 Adoption du règlement no. 2020-275 amendant le règlement no. 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier la terminologie d'immeuble protégé
  - 8.2 Adoption du règlement no. 2020-276 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin d'ajouter des usages accessoires à l'usage principal « agricole » et de modifier les limites des zones 613, 626, 627 et 637
  - 8.3 Adoption du premier projet de règlement no. 2020-288 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 relativement à la création de l'usage « culture de cannabis » et son encadrement
  - 8.4 Adoption du projet de règlement no. 2020-289 amendant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter des dispositions sur les certificats d'autorisation
  - 8.5 Adoption du règlement 2020-290 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux d'entretien du cours d'eau Roy et embranchement Est
  - 8.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2020-293 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 (La Petite-Caroline) *et certaines dispositions du « Chapitre 5 : Dispositions particulières aux usages industriels »*
  - 8.7 Adoption du premier projet de règlement no. 2020-293 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 (La Petite-Caroline)
9. Administration et greffe
  - 9.1 Horaire municipal – Temps des fêtes 2020-2021
  - 9.2 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2021
  - 9.3 Renouvellement de l'entente relative au mobilier urbain



- 9.4 Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires
- 9.5 Aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage – Décompte progressif no. 1

10. Urbanisme

- 10.1 Demande à la CPTAQ – A. Lassonde inc.- Utilisation à d'autres fins que l'agriculture

11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

12. Période de questions réservée à l'assistance

13. Levée de la séance

## Procès-verbal

### Ouverture

Monsieur Jeannot Alix propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h45. Le conseil municipal siège à huis clos en vertu des décrets 177-2020 et 388-2020 du gouvernement du Québec.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, maire  
Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1  
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2  
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4  
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

20-11-4061

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant la mention *et certaines dispositions du « Chapitre 5 : Dispositions particulières aux usages industriels »* au point 8.6.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4062

#### **Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4063

#### **Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :









EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2020-288 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 relativement à la création de l'usage « culture de cannabis » et son encadrement, tel que présenté. Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution et du projet de règlement à la MRC de Rouville pour avis. Le projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4067

**Adoption du projet de règlement 2020-289 amendant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter des dispositions sur les certificats d'autorisation**

[CLIQUER ICI POUR CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT](#)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Canada et le Québec ont légalisé le cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE la production de cannabis peut engendrer des nuisances pour le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a une vocation agrotouristique importante et incompatible avec la production de cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 5 octobre, *l'adoption d'un projet de règlement le (à venir), et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le (à venir) ;*

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2020-289 amendant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter des dispositions sur les certificats d'autorisation, tel que présenté. Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution et du projet de règlement à la MRC de Rouville pour avis. Le projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4068

**Adoption du règlement 2020-290 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux d'entretien du cours d'eau Roy et embranchement Est**

[CLIQUER ICI POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT](#)

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants sur la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;





CONSIDÉRANT QUE les jours de travail pour la période de congés ne sont que d'une journée pour la période entre Noël et le Jour de l'an;

CONSIDÉRANT QUE une demande a été adressée au conseil par les employés municipaux afin que le congé des fêtes de la municipalité soit identique à celui du calendrier scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de fermer les bureaux de l'hôtel de ville du 23 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement, le retour au bureau aura lieu le mercredi 6 janvier 2021. Toutefois le 23 décembre 2020 et les 4 et 5 janvier 2021 seront des jours non-rémunérés, les employés sont libres de prendre des journées de vacances afin de combler ces heures. Le service de boîte vocale d'urgence sera en fonction durant toute la période des fêtes.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4071

**Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec oblige les conseils municipaux à adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le calendrier suivant en spécifiant que les séances se tiennent à 20h à la salle de délibérations du conseil municipal au 61, chemin de Marieville (Hôtel de ville) ou en vidéoconférence selon les directives de la Santé publique;

<b>JANVIER</b>	LUNDI 11 JANV.*	<b>JUILLET</b>	LUNDI 5 JUILLET
<b>FÉVRIER</b>	LUNDI 1 <sup>ER</sup> FÉV.	<b>AOÛT</b>	LUNDI 9 AOÛT***
<b>MARS</b>	LUNDI 1 <sup>ER</sup> MARS	<b>SEPTEMBRE</b>	MARDI 7 SEPT.****
<b>AVRIL</b>	LUNDI 12 AVRIL**	<b>OCTOBRE</b>	LUNDI 4 OCT.
<b>MAI</b>	LUNDI 3 MAI	<b>NOVEMBRE</b>	LUNDI 15 NOV.*****
<b>JUIN</b>	LUNDI 7 JUIN	<b>DÉCEMBRE</b>	LUNDI 6 DÉC.

\* : Déplacé en raison du congé des fêtes;

\*\* : Déplacé en raison du lundi de Pâques;

\*\*\* : Déplacé en raison des vacances estivales;

\*\*\*\* : Déplacé en raison de la Fête du Travail;

\*\*\*\*\* : Déplacé en raison des élections municipales

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4072

**Renouvellement de l'entente relative au mobilier urbain**

CONSIDÉRANT QUE la convention de mise à disposition du mobilier urbain est arrivée à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les Éditions Média Plus Communication (EMPC) propose à la municipalité de renouveler la convention pour les trois prochaines années, aux mêmes termes et conditions que la convention précédente et ce, sans frais pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et les entreprises participantes sont satisfaites des services rendus par EMPC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de renouveler la convention de mise à disposition du mobilier urbain tel que présentée et d'autoriser la directrice générale à signer ladite convention.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4073

**Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Rougemont souhaite





joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que, la Municipalité de Rougemont :

- JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;
- AUTORISE le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4074

**Aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage – Décompte progressif no. 1**

CONSIDÉRANT QUE

l'entrepreneur, Nordmec Construction inc. a déposé un premier décompte progressif pour les travaux d'aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage;

CONSIDÉRANT QUE

l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Claude Gaudreau, a recommandé le paiement de ce décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer à Nordmec Construction inc., le décompte no. 1 au montant de 62 129,96 \$\$ incluant les taxes, payable à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-11-4075

**Demande à la CPTAQ – A. Lassonde inc. - Utilisation à d'autres fins que l'agriculture**

CONSIDÉRANT QUE

le demandeur, A. Lassonde inc., dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots 1 715 543 et 1 715 566 d'une superficie de 0.6874 hectare (74 000 pieds carrés) ;

CONSIDÉRANT QUE

le demandeur souhaite implanter un agrandissement total de 124 000 pieds carrés d'entreposage à son usine Mont-Rouge située en zone industrielle et qu'une partie de cet agrandissement est situé en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE

le projet comporte aussi l'aménagement d'un quai de chargement et de déchargement avec une zone de mouvement des camions d'environ 45 000 pieds carrés, ainsi qu'un stationnement pour les remorques de 35 000 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité procède à la modification de son règlement de zonage afin d'assurer la conformité du projet à celui-ci ;



CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'appuyer la demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots 1 715 543 et 1 715 566 du Cadastre du Québec d'une superficie de 0.6874 hectares.

Vote pour : 5

Vote contre : 1 (M. Éric Fortin)

**20-11-4076**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour :

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 3<sup>e</sup> jour de novembre 2020

Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault  
Maire

Kathia Joseph  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière